



Choisir à qui profite votre Taxe d'Apprentissage, c'est possible !

La Taxe d'Apprentissage est
obligatoire pour toutes les structures
qui emploient des salariés.

**Vous pouvez flécher cette
contribution obligatoire à la
structure habilitée de votre choix !**



Choisir Les Cités d'Or pour reverser votre Taxe d'Apprentissage, c'est...

- Permettre à des jeunes peu qualifiés ou en décrochage d'acquérir des compétences humaines et sociales fondamentales pour leur avenir professionnel,
- Faciliter leur choix d'orientation, la définition et la concrétisation de leur projet d'avenir,
- Renforcer l'engagement sociétal de votre entreprise en soutenant un dispositif unique, social et citoyen à destination des jeunes en difficulté !

C'est facile sur SOLTéA !

Pour soutenir les actions de formation des
Cités d'Or à destination des jeunes :

connectez-vous à la plateforme SOLTEA
et renseignez

SIRET 539 979 534 00036

- Les Cités d'Or -

ou transmettez ces informations à
votre prestataire



Calendrier de Répartition pour flécher votre Taxe d'Apprentissage aux structures de votre choix

1ère vague de répartition
du 26 mai au 21 août 2026



Virement des fonds aux Cités d'Or
à partir du 1er septembre 2026

2ème vague de répartition
du 3 septembre au 21 octobre 2026



Virement des fonds aux Cités d'Or
à partir du 5 novembre 2026

<https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/calendrier-de-la-plateforme-soltea>



Vous pouvez verser **TOUT OU PARTIE** de votre Solde
de Taxe d'Apprentissage aux Cités d'Or

Mode d'emploi SOLTéA

direction@lescitesdor.fr - 06 72 35 22 70

- Connectez-vous à la plateforme SOLTéA avec vos identifiants Urssaf/Net-entreprises
- Recherchez les établissements ou formations par nom, code UAI ou spécialité



Les Cités d'Or - SIRET 539 979 534 00036

- Sélectionnez la part du solde que vous souhaitez attribuer à chaque établissement
- Validez vos choix avant la date butoir. Pour que votre fléchage soit utile dès 2026, nous vous incitons à valider vos choix dès la 1ère vague, avant le 21 août !



Téléchargez l'attestation de fléchage qui vous servira de preuve en cas de contrôle.

Les Ecoles Buissonnières

Le programme signature des Cités d'Or

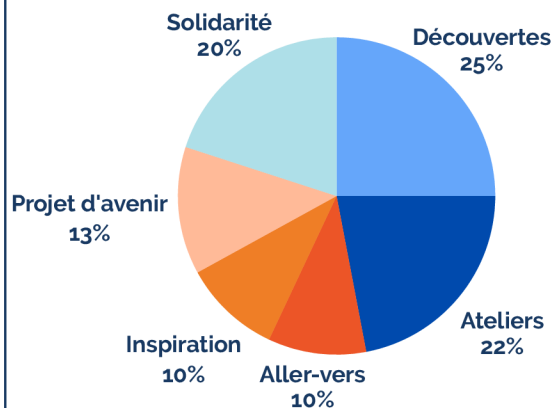


6 mois **4** jours / semaine **12** Jeunes / groupe **3** groupes / an

Se former - Agir pour son avenir et la Société **Grande diversité des profils**



UN PROGRAMME RICHE



Chaque parcours est construit selon des principes méthodologiques forts pour permettre au Jeune de se révéler, monter en compétences, et définir son projet d'avenir.

71% des jeunes déclarent vouloir poursuivre leur engagement sociétal en sortie

UNE PEDAGOGIE UNIQUE

Tout au long du programme, les jeunes acquièrent des compétences fondamentales et humaines utiles dans tous les aspects de la vie



92% des jeunes ont défini un projet d'avenir et le concrétisent en sortie de programme

DES JEUNES FRAGILES

- **31%** souffrent d'isolement social
- **28%** ont des troubles psychiques et mentaux
- **22%** souffrent de précarité
- **31%** n'ont pas le Bac



UN FORT ANCRAGE TERRITORIAL

Nombreux projets sont menés dans les territoires de la Métropole, en lien avec les acteurs et habitants des quartiers.

Ils sont l'occasion de valoriser leur richesse, de mener des actions de sensibilisation et de lien social.

Lyon 8, Lyon 9, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne, St Priest...

